

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 3 décembre 2012

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 3 décembre 2012 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

2012ko abendoaren 3an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.

Présents / Hor zirenak : MM. **CARDON - DARQUY - DUCASSOU – ETCHEPARE - ETCHEVERRY - GOÑI – IRIQUIN - ITURBURUA – LACO – LASSAU-GARAT - LURO - MACHICOTE-POEYDESSUS - SAINT-PIERRE – URRUTY jaun andereak.**

Absents excusés / Barkatuak : MM. **BORDA - HARISPOUROU – TEILLERIE jaunak** .

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA jauna**

Avant d'ouvrir la séance le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs condoléances à Pierre HARISPOUROU, conseiller municipal, pour le décès de sa mère, Mme Marceline HARISPOUROU.

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, Anita DUCASSOU s'étonne que ne soit pas inscrite à l'ordre du jour la question relative à l'éventuelle création d'une résidence d'artistes dans les locaux à réhabiliter dans l'ancienne mairie et Etxe Ttipia. Jean-Michel GOÑI indique qu'il a pour sa part interrogé le maire à ce sujet à l'occasion de la réception de la convocation. Un débat s'instaure et le Maire s'interroge sur la pertinence à se prononcer aujourd'hui sur le sujet alors que la réhabilitation de ces locaux ne pourra être inscrite au budget 2013. Des conseillers insistent sur l'importance de mûrir le projet. Il est décidé que la question sera inscrite pour délibération à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Aitzineko bilkuraren bilduma onartua izanez geroz, kontseiluak segidan emanak diren deliberoak hartu ditu :

1 – Budget : décisions modificatives

Le Maire propose de procéder à quelques ajustements budgétaires.

Ainsi en section investissement il indique qu'il est nécessaire de réaliser des virements de crédits :

- de l'article 2313 à l'article 2183 :
 - opération « école » : débit de 2 990,00 du poste « construction » pour créditer le poste « matériel de bureau »
- de l'article 020 « dépenses imprévues » vers l'article 2313, opération 43 : virement de la somme de 14 500,00 €.

En section de fonctionnement, débit de la somme de 12 000,00 à l'article 022 (dépenses imprévues) pour les ventiler en :

- fournitures d'entretien (4 800,00 €)
- vêtements de travail (1 200,00 €)
- bâtiments (3 000,00 €)
- concours divers (1 500,00 €)
- cotisations pour assurances (1 500,00 €)

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents ces décisions modificatives.

2 – Crèche : signature contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales ET convention avec l'Office Public de la Langue Basque

– **Contrat Enfance Jeunesse**

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un projet de convention liant la commune à la Caisse d'Allocations Familiales et engageant la collectivité pour une durée de 4 ans. La signature de pareil contrat signifie l'engagement pour la Commune de pérenniser un service en direction de la petite enfance (à savoir et dans le cas d'ITXASSOU la crèche et le relai d'assistantes maternelles) en contrepartie du versement par la CAF d'une aide financière substantielle.

– **Convention avec l'Office Public de la Langue Basque**

La crèche d'ITXASSOU est en démarche de labellisation dans le but d'assurer un accueil bilingue des enfants.

Afin de garantir l'obtention de ce label et la mise en place des ressources nécessaires un plan d'accompagnement est proposé par l'Office Public de la Langue Basque qui prévoit notamment :

- la formation du personnel
- la mise en place d'animations en langue basque
- la traduction des documents propres à la crèche.

Ce plan d'accompagnement engage l'Association Lekuonean, qui gère la structure, les Communes d'ITXASSOU et LOUHOSSOA ainsi que la Communauté de Communes « Errobi ».

Le coût prévisionnel de ce plan d'accompagnement se chiffre à 7 000 € dont près de 17 % à charge de la Commune.

Le Maire est autorisé à signer cette convention.

– **Loyer**

Enfin et s'agissant toujours de la crèche le maire rappelle que la convention fixant notamment loyer des locaux mis à disposition de l'Association « Lekuonean » court jusqu'au 31 décembre 2012.

Il propose que les termes de cette convention soient reconsidérés et notamment le montant du loyer (pour mémoire actuellement 900 € mensuels).

Après discussion et conformément à la réglementation en vigueur il est décidé d'indexer le loyer sur la variation de l'indice du coût de la construction (indice du 2ème trimestre).

Ainsi le loyer révisé se chiffrera pour 2013 à 941 €.

3 – Syndicat Départemental d'Energie des PA

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier 2 dossiers à savoir :

– Alimentation BT de la propriété VAÏSSE-FARBOS Patrick à Gibelarte : le coût estimatif des travaux de raccordement en souterrain est évalué à près de 8 600 € dont 1 600 € à charge de la Commune. Ces frais, conformément à l'accord écrit du propriétaire, seront supportés par ce dernier et réglés sur présentation du titre par la Commune.

– Rénovation Eclairage Public suite à audit : la Commune, via le SDEPA, a fait réaliser une étude de son réseau d'éclairage public. Il ressort la nécessité dans un premier temps de procéder à sa sécurisation. Le montant estimatif des travaux se chiffre à 27 000 € dont 10 000 € à charge de la Collectivité.

Le Conseil Municipal vote cette dépense et décide parallèlement de créer un atelier de travail qui proposera des solutions visant d'une part à optimiser le réseau et d'autre part à convenir de nouveaux modes de fonctionnement en vue de la réalisation d'économies substantielles bénéfiques tant en terme de développement durable qu'en terme de budget.

4 – Syndicat Mixte d'assainissement collectif et non collectif URA

M. le Maire informe l'assemblée que le principe de fusion des syndicats d'assainissement collectif (syndicat URA) et non collectif (syndicats UR GARBITZE et Syndicat S3A) a été arrêté et que lesdits syndicats ont respectivement voté en faveur de cette fusion.

En effet, ces syndicats ont mené une réflexion sur le rapprochement de leurs structures dans le souci d'une gestion et d'une vision globalisée de l'assainissement. Ces syndicats ont d'ailleurs, par délibération de leurs comités syndicaux respectifs, approuvé le principe de leur rapprochement. Jean-Paul IRIQUIN intervient ici en indiquant qu'il s'agit effectivement du principe ; les modalités quant à elles (et s'agissant du syndicat UR GARBITZE auprès duquel il est délégué par la Commune) n'ayant pas été arrêtées.

Ainsi la mise en place de ce « SPANC » au sein d'une structure existante, le Syndicat Mixte d'Assainissement Collectif et Non Collectif URA, permettrait d'atteindre une taille intéressante et économiquement pertinente de mutualisation des moyens humains et matériels.

Aujourd'hui et en sa qualité de membre de ces 2 syndicats la Commune d'ITXASSOU est amenée à se prononcer sur cette fusion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents en faveur de la fusion.

Parallèlement le Conseil approuve le périmètre, arrêté par le Préfet, du nouveau syndicat ainsi créé et dénommé Syndicat Mixte d'Assainissement URA.

Enfin, le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués de la Commune auprès du Syndicat Mixte d'Assainissement URA. Sont désignés Jean-Michel GOÑI et Jean-Paul IRIQUIN.

5 – Syndicat URA

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel portant sur le prix et la qualité des services publics en matière d'eau et d'assainissement collectif.

6 – Zone d'Activités Errobi

Le Maire informe l'assemblée de l'étude en cours de réalisation par la Communauté de Communes et visant à adopter des mesures en faveur de la limitation de vitesse au niveau de la voie interne de la zone d'activités.

Il ressort deux points sensibles à traiter à savoir :

- virage au droit du siège administratif de la Communauté de Communes et des services techniques,
- giratoire au droit du commerce « Magic Marché ».

Une solution préconisée viserait à la réalisation de ralentisseurs de type « plateau » et pareille réalisation nécessite que le panneau d'entrée d'agglomération soit déplacé en amont de la zone d'activités.

A l'évocation des ralentisseurs Daniel DARGUY s'interroge sur le caractère réglementaire du dernier équipement de la sorte réalisé à Panekau.

Le principe du déplacement du panneau d'entrée d'agglomération est approuvé et le conseil reste dans l'attente des mesures qui seront définitivement adoptées.

7 – Chemin rural dit de Soubeleta

Le Maire informe le Conseil d'une demande de Mme RÉGERAT sollicitant le déplacement du chemin rural de Soubeleta traversant sa propriété. Pareil déplacement permettrait de plus de mettre en adéquation le tracé cadastral et une situation de fait que démontre le tracé sur le terrain. Le Conseil Municipal est favorable sur le principe et indique que pareille opération nécessite :

- un relevé sur le terrain et la réalisation d'un document d'arpentage par un géomètre,
- le projet de cession de l'assiette du chemin rural par la Commune et la cession par Mme Régerat des terrains nécessaires à l'assiette du nouveau chemin,
- la réalisation d'une enquête publique
- à terme, si le projet est retenu, la validation par acte notarié.

Le Conseil Municipal désigne le Cabinet DUFORCQ, géomètre à Cambo, pour la réalisation des opérations et indique que l'ensemble des frais restent à charge du demandeur Mme Régerat.

8 – Marché communal

Le Maire rappelle que la Commune compte avec un marché communal de détail, hebdomadaire, créé par délibération en date du 24 avril 2010.

Il indique que la commission en charge de ce dossier a réalisé un bilan de fonctionnement de ce service dont Anita DUCASSOU rend compte. Au terme du constat dressé et afin de pérenniser le marché communal il apparaît nécessaire de modifier le règlement notamment l'article relatif aux droits de place et abonnements.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré :

- Considérant d'une part le bien fondé de l'existence du marché communal de détail et insistant sur la volonté communale du maintien de cette organisation,

DÉCIDE de modifier les tarifs (sans distinction de raccordement au réseau électrique) comme suit :

- abonnement annuel : 0,77 € / mètre linéaire
- abonnement saisonnier : 1,00 € / mètre linéaire
- volant : 3,00 € / mètre linéaire

INDIQUE que cette nouvelle tarification compte avec un caractère rétro-actif et est applicable au 1er septembre 2012.

Anita DUCASSOU indique qu'une nouvelle campagne de communication a été réalisée via la distribution de tract dans les foyers d'ITXASSOU et qu'un article est à paraître sur le bulletin municipal.

9 – Création d'une fourrière supplémentaire

Le Maire indique que les services communaux ont été saisis par un particulier confronté à la divagation de pottok à Gibelarte.

Un concours de circonstances a démontré, compte tenu notamment de la géographie du territoire communal, la difficulté à traiter dans les délais ce genre de dossier.

Jean-Paul IRIQUIN qui a été amené à traiter cette question préconise la création d'une fourrière supplémentaire afin de couvrir de façon cohérente le territoire.

Le Maire informe ainsi le conseil que pareille décision tenant à son autorité de police il a décidé de créer pareil équipement chez M. André MEHACA et sollicite les élus quant au vote des tarifs à appliquer dans le cas où il faudrait avoir recours à cette nouvelle fourrière.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs pour frais de fourrière comme précédemment arrêtés en 2007 à savoir : 5 €/jour/pottok, 5 €/jour/bovin, 1 €/jour/mouton, 1 €/jour/chèvre.

10 – Cession de bail rural

Le Maire indique que par délibération du 30 janvier 1990, la Commune a conclu un bail de fermage avec M. Félix SAINT-PIERRE.

Ce dernier a informé la Commune de la cession de son exploitation agricole à son fils Philippe et sollicite la cession du bail dont il bénéficie au profit de son fils, repreneur de l'exploitation.

Le Conseil Municipal accepte pareille cession et autorise le Maire à signer le nouveau contrat de

bail à venir.

11 – Groupements pastoraux

Le Maire demande à Jean-Paul IRIQUIN de présenter ce dossier.

Ce dernier rappelle qu'en février 2002 la Commune avait signé des conventions de pâturage avec les groupements pastoraux « Artzamendi » et « Mondarrain ».

Aujourd'hui la Commune est informée, par ces groupements, des modifications intervenues à savoir :

- dissolution au 1er octobre 2012 du groupement pastoral « Mondarrain »,
- élargissement au 9 octobre 2012 du groupement pastoral « Artzamendi » au secteur « Mondarrain ».

De fait et en conséquence il est nécessaire de résilier les conventions de pâturage existantes et de signer un nouvel acte pour location de droits de parcours au Groupement Pastoral « Artzamendi-Mondarrain ».

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage avec le groupement pastoral « Artzamendi-Mondarrain » pour une durée de 5 années consécutives.

12 – Taxe de pâturage

Comme chaque année, il convient d'arrêter les tarifs en terme de taxe de pâturage. Jean-Paul IRIQUIN rappelle que ces tarifs sont indexés sur le prix du litre de lait de brebis. Considérant que ce prix n'a pas évolué il est proposé de maintenir la taxe au même niveau que l'année précédente.

13 – Demande d'acquisition de terrain

Le Maire donne lecture d'une correspondance de M. Gérard RYS, propriétaire au lieu-dit « Laxia », et sollicitant la Commune pour l'acquisition d'une parcelle communale au droit de sa propriété.

Le Conseil Municipal ne réserve pas de suite à cette demande et charge le Maire de faire connaître son refus.

14 – ARROKAGARAI Ikastola

Le Maire indique que la Commune a été destinataire en son temps d'une invitation de l'ikastola pour assister à son assemblée générale.

Il propose qu'un délégué soit désigné au même titre que pour les écoles de la Commune. Jean-Michel GOÑI est désigné en qualité de délégué communal auprès de l'ikastola.

QUESTIONS DIVERSES

– **Recensement de la population** : en 2013 entre le 17 janvier et le 16 février ITXASSOU procèdera au recensement de sa population. Pour ce faire ce sont 5 agents recenseurs qui ont été recrutés en la personne de : Estitxu GONI, Marion LASTIRI, Benoît LACO, Pantxo GONI, Chantal ITHURRY. Ces agents seront rémunérés sur la base du SMIC et percevront en fonction de leur tournée une indemnité kilométrique forfaitaire.

– **PLU** : le Maire indique que suite à l'appel d'offres lancé en direction de la révision générale du PLU, la Commission d'Appel d'Offres appuyée par les Adjoints a procédé avec l'aide de M. GAY de l'Agence Publique de Gestion Locale à l'ouverture des plis et retenu 3 cabinets afin de les auditionner.

Ces auditions se sont déroulées cet après-midi et il a été décidé de retenir le Cabinet Sylvie ESCOFFIER basé à LORMONT (33) pour un marché d'un montant de près de 49 000 €. Désormais la Commune va rentrer dans une phase concrète d'étude et de réflexion.

– **Oilomokonia** : le Maire indique qu'une rencontre a été initiée avec l'EPFL afin de faire le point de ce dossier. Il a été confirmé que la commune va développer un lotissement communal de 15 lots dont 1 lot pour construction d'un ensemble collectif à caractère social.

Le permis d'aménager est en phase d'être déposé et le planning prévoit une livraison pour la rentrée de septembre 2013. Toutefois le terrain appartient à ce-jour à l'EPFL qui assure le portage foncier pour la Commune et avant toute commercialisation des lots il est indispensable que la Commune en soit propriétaire. De fait la Commune doit prévoir sur son budget 2013 l'acquisition de la propriété.

– **Pont d'Abilaenborda** : le Maire indique que le dossier suit son cours. L'ensemble des études nécessaires au dossier ont été réalisées et l'avis d'appel d'offres vient d'être lancé.

La remise des offres est fixée au 8 janvier 2013 et le démarrage des travaux prévu à compter du 16 mars (rappel : les travaux dans le lit des ruisseaux et cours d'eau sont interdits entre le 15 novembre et le 15 mars).

A noter que dans le cadre de ce dossier la commune s'est attachée les services de l'Agence Publique de Gestion Locale en matière de maîtrise d'oeuvre.

A l'occasion de l'évocation de ce dossier, Denise MACHICOTE.POEYDESSUS interroge le Maire sur la passerelle d'Izoki.

Confirmation est donnée du lancement des travaux autorisés par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2012.

– **Route de Xaraitoa** : le Maire indique qu'il a été amené à recevoir, en compagnie de Jean-Paul IRIQUIN, M. Jean-Paul POCORENA afin de traiter du statut de la voie desservant Xaraitoa et d'engager une régularisation de cet accès.

Un accord oral est intervenu qui doit être suivi d'un engagement écrit de la part des conjoints POCORENA (Jean-Paul et ses enfants)

– **Entretiens professionnels** : le Maire informe l'assemblée que s'agissant du personnel communal il a décidé de remplacer à terme la notation par des entretiens professionnels. Il indique qu'il a décidé d'initier ces entretiens pour 2013. Seront chargés du dossier Jean Paul ITURBURUA (personnel des services administratifs), Jean Michel GOÑI (personnel des services techniques), Anita DUCASSOU (personnel des services « écoles, garderie, cantine). Eliane JAUREGUIBERRY désignée par le Maire en qualité de supérieur hiérarchique en charge du personnel, accompagnera les élus dans cette « réforme » dont elle a assurée la présentation aux personnels au cours de 2 séances.

– **Journées Franco-Argentines** : le Maire demande à Jean-Paul IRIQUIN de présenter ce dossier.

Ce dernier indique qu'il a été contacté en son temps par Mme Marie-Pierre CABANNE, conseillère générale, qui l'informait de l'organisation au mois de novembre sur Biarritz et Pau d'un forum franco-argentin sur la coopération décentralisée et qui l'informait que l'Ambassade d'Argentine à Paris souhaitait étudier la possibilité d'établir une éventuelle coopération entre le village d'Itxassou et la localité argentine de « Los Antiguos », province de Santa Cruz, lesquelles collectivités ont un point commun en ce sens qu'elles produisent de la cerise.

De fait une délégation d'ITXASSOU, représentée par MM. IRIQUIN, DUCASSOU, LASSAU-GARAT, a participé au forum et a assisté aux séminaires traitant des thématiques suivantes :

- « *la préservation et gestion des territoires : espaces naturels et tourisme* »
- « *les politiques publiques locales socio-culturelles en France et en Argentine* »

Au lendemain de ces rencontres, Mr Adrian ANTONELLI, Secrétaire de production à la Mairie de « Los Antiguos », a été reçu à Itxassou où deux jours durant les 2 parties ont échangé sur leurs collectivités, sur la production de cerise, les techniques de récolte, etc...

Jean-Paul IRIQUIN indique qu'il serait intéressant d'étudier les modalités de rapprochement des collectivités et d'initier des échanges. Il précise à ce propos que des appels à projets doivent être lancés en mars et septembre 2013 et qu'il serait intéressant d'étudier pareille coopération. Ce dossier reste à suivre et bénéficiera concrètement de la collaboration en terme de secrétariat de Fabienne LARRONDE.

Le Conseil se montre favorable sur le principe de pareille collaboration.

– **Festival Euskal Herria Zuzenean (EHZ)** : le Maire rend compte des diverses rencontres organisées en mairie à l'initiative des responsables de ce festival et visant à l'organisation en 2013 du festival sur la Commune d'ITXASSOU.

Les divers contacts initiés n'ont pas abouti.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le repas offert par le Maire et les Adjointes est planifié pour le 13 janvier 2012
- La cérémonie de présentation des voeux aux associations est arrêtée au 19 janvier 2012.
- Les colis de Noël seront prêts à distribuer à compter du 19 décembre 2012.
- Préparation d'un livre traitant d'ITXASSOU : l'Association JAKINTZA qui se propose de travailler à la rédaction de pareil ouvrage sera présente en Mairie le 13 décembre à 19 H 00 pour présentation des thèmes, les conseillers sont invités à y participer.
- A l'occasion du Téléthon des manifestations sont programmées sur ITXASSOU les 8 et 9 décembre 2012 à l'initiative de la commission « culture » et en partenariat avec nombre d'associations locales.
- Spectacle de Noël : comme chaque année pareille manifestation est organisée par la Commune en direction des enfants des écoles. Ce spectacle suivi d'un goûter est programmé pour le 17 décembre 2012. A noter que cette année les enfants de la crèche et ceux placés auprès des assistantes maternelles de la Commune sont également invités à la représentation.
- Le bulletin municipal est en cours de rédaction. Il sera, comme chaque année, distribué par les conseillers municipaux.